

Historique de l'exploitation du coticule



par E. Goemaere, C. Mullard et X. Devleeshouwer.

Service géologique de Belgique – Institut Royal des Sciences Naturelles de Belgique,
Rue Jenner 13 – 1000 Bruxelles.

E-mail : eric.goemaere@sciencesnaturelles.be - Tél. : 02/78.87.622.

« L'industrie extractive du coticule, d'importance tout à fait relative, doit garder sa place dans l'histoire économique du Luxembourg, à cause de son caractère original et de la prospérité qu'elle a répandue aux environs de Vielsalm durant tout le 19^{ème} siècle. »

Michel (1954). Cette activité a périclité progressivement au cours du 20^{ème} siècle mais persiste aujourd'hui, perpétuant la renommée du coticule de Vielsalm à l'échelle internationale.

Introduction

De nombreux articles traitent de l'aspect historique de l'extraction du coticule et citent très souvent les mêmes sources. Lejeune (1982, 1983 et 1984) a fait œuvre de qualité en mettant au jour de nombreux documents anciens. De nombreux travaux de recherche effectués par des passionnés d'histoire ont été publiés par la revue Glain et Salm Haute Ardenne. Ce chapitre est largement redevable à tous ces chercheurs et tente de compiler toutes les données disponibles issues de la littérature. La ligne du temps (figure n° 1) synthétise ces données et met en perspective l'histoire belge avec la législation, l'histoire du Pays de Salm, les sièges d'exploitation et ses grands noms ainsi que l'évolution des techniques.



Carte postale non datée (début du 20^{ème} siècle),
collection privée.

L'époque romaine : origine ou légende ?

Les débuts de l'exploitation du coticule de Vielsalm sont difficiles à dater précisément. Le coticule était déjà connu et employé à l'époque romaine comme le prouve l'ouvrage *Naturalis Historia* de Pline l'Ancien (23-79 après J.C.). D'après ce texte, le coticule fut connu des Romains mais également des Grecs et notamment de Théophraste (471-386 avant J.C.), successeur érudit d'Aristote. Appelée roche lydienne ou héraclienne à l'époque de la Grèce antique, le coticule était utilisé pour déterminer la finesse des pièces d'or et d'argent. Selon Théophraste, les seuls gisements découverts à cette époque furent localisés dans la rivière Tmolus, totalement inconnue de nos jours. La montagne Boz-Dagh, anciennement montagne Tmolus, située à l'Ouest de la Turquie, pourrait correspondre au site remarquable cité par Théophraste et Pline l'Ancien (Lamens et Geukens, 1984).

Quand l'activité extractive du coticule a commencé à Vielsalm, nul ne peut le dire avec certitude. D'ailleurs, selon Remacle (1968), ni vestiges ni données d'archives n'attestent une exploitation de la pierre à rasoir dans la région de Lierneux-Vielsalm à l'époque romaine.

Le 16 ou 17^{ème} siècle : les débuts probables

Après la mort de Marie de Bourgogne, les principautés belges passent sous la domination des Habsbourg. Durant le règne prospère de Charles Quint (1515-1555), Anvers est le centre commercial et financier de l'Europe occidentale. Philippe II (1555-1598), roi d'Espagne et des Pays-Bas, est fortement contesté et les provinces du sud (l'actuelle Belgique) sont reconquises par les Espagnols. La prise d'Anvers par l'armée espagnole, en 1585, marque la coupure définitive entre Pays-Bas du nord (les Pays-Bas actuels) et du sud (la Belgique). Les Pays-Bas du sud, exception faite de la principauté de Liège, sont soumis à la couronne d'Espagne (Archiducs Albert

et Isabelle). Au cours du 16^{ème} siècle, la principauté réussit, de manière satisfaisante, à assurer sa neutralité par rapport aux territoires voisins. Durant la première moitié du 17^{ème} siècle, la population rurale se remet lentement des guerres du siècle précédent. Sur le plan économique, l'industrie doit se tourner essentiellement vers les produits de luxe. La deuxième moitié du 17^{ème} siècle annonce une nouvelle période de malheurs. Les Pays-Bas du sud sont touchés par une crise économique due à la surpopulation et à la concurrence étrangère. Les guerres de Louis XIV ravagent les provinces belges.

La première mention imprimée de cette activité extractive correspond à un ouvrage de 1625 écrit par Christophle de Gernichamps (hameau de la commune d'Arbrefontaine, encore écrit Gernichamps) dont des passages sont reproduits par Fraipont (1911). Ces derniers relatent la qualité exceptionnelle des matériaux extraits, coticule et ardoise, au Comté de la Salm au 17^{ème} siècle. Ils démontrent également que leur commerce était déjà florissant à cette époque : **« Outre tout quoi, il se trouve proche des fondations du chasteau des queües* à aguiser toute sorte de ferremens, les plus exquises singulières et rares qui se peuvent recouvrer en aucun pays voysin comme attestent ceux qui les ont expérimenté. D'où ils ont prins occasion de les transporter annuellement en grand nombre aux relevées foires de Francfort et de là à Venise et ès autres provinces. ... Celles sont d'une couleur jaunastre tirant sur le blanc, (...) ».**

Cette industrie serait cependant plus ancienne et certainement antérieure à 1548, date d'un record fixant les redevances des carriers au seigneur (document repris d'un procès entre des carriers et le Comte de la Salm, in Lejeune, 1982). A partir d'autres documents, ce même auteur conclut à l'existence d'ouvriers aux pierres, appelés « **Steinbrecker** » ou « **Steinvreisern** », qui exploitent tant les pierres à rasoir que les ardoises dans le comté de Salm, depuis 1530 au moins.

*Le doublet populaire cot(icule) est l'ancien mot « queux » (ou queue), qui jusqu'au 17^{ème} siècle désignait une pierre à aiguiser (e.g. : une queue à faux).

Au 17^{ème} siècle, à Salmchâteau, l'industrie du coticule comme celle de l'ardoise était déjà organisée en corporation et commercialement bien développée (Lejeune, 1982). A la fin du siècle, on y trouvait des marchands étrangers, notamment arméniens, intéressés par le commerce de la pierre à raser.

En 1651, Ferdinand Albert, comte de Salm aurait accordé à Willem Laplume, de Salmchâteau, une place pour travailler aux pierres à raser, limitée par la Justice aux conditions que Laplume ne préjudicierait au chemin public ni aux fondements du château (...). Ce même Laplume, en ayant excédé les limites, a été condamné en 1654 à remplir les fosses et réparer le lieu (Lejeune, 1982).

L'an 1652, le 18 juillet, le Sieur Gérard Desden, officier de La Comté de Salm, reconnaît avoir vendu à Wilhelm Laplume, demeurant au dit Salme, deux mille pierres de rasoirs, bonne et livrable marchandise, à livrer à la Noël prochaine (...) payant, pour chacun, cent dix-huit florins Brabant (...). En 1653, le 4 septembre, devant la Cour de Salm, « **Gérard d'Esden, conseiller de Madame la Princesse d'Essen (déclare) avoir vendu à Salentin Pierrez son gendre dix tonneaux de pierres à raser contenant sept mille cinq cents pierres au prix de 20 bb (:note de l'éditeur : florins Brabant) chascours argent de Liege ... a condition qu'il retiendra de la dite somme deux cents patacons pour restant de dote de mariage de Catherine ferme au dit Salentin et que pour le surplus scavoir mille trois cent septante cinq florins icelluy Salentin les déboursa environ de pasques prochain à Couloigne ... au cloistre des Ursulines sur la dote de Marie fille au dit Eisden et religieuse au dit cloistre** ».

En 1656, le dénombrement des chefs de ménage au Comté de Salm signale deux travailleurs de Salmchâteau et un de La Comté, occupés aux pierres à raser : - « **Pierre Bertrand (...) gagne sa vie à tirer des pierres de rasoirs qu'il va lui mesme débiter parmy le monde avec une hotte** ». - « **Willem la plume (...) vive des pierres de rasoirs, les porte parmy le monde à la hotte** ». - « **Servais de Lalloux (...) travaille aux pierres de barbier** ». Le dénombrement de 1659 n'en mentionne qu'un : « **Denis le begue faiseur de pierre de rasoirs de bas-Château** ».

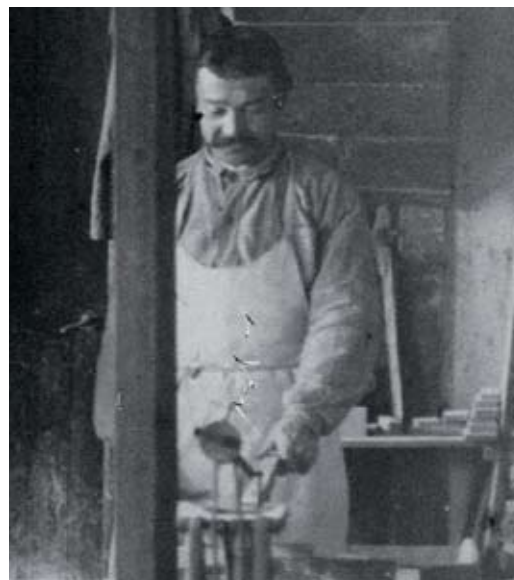
En 1670, le 30 septembre, « **Jean Sergeant de Ville du Bois, résidant à Saint Vith a (...) confessé avoir acheté de Francois Delhez de la Vielsalm y consentante sa femme Sunchenne deux tonneaux de pierres de barbiers pour prix et somme de septante sept patacons** ».

Des documents de 1686 signalent que le commerce de pierres à raser amenait au pays de Salm, des marchands étrangers dont des Arméniens. Ainsi Jacques Barbant « **armenio** » était à Salm déjà en 1681, figurant le 8 juin de cette année comme parrain à un baptême d'un enfant de Henri Laplume, notaire à Salmchâteau (...).

Le 18^{ème} siècle : l'essor

En 1715, les Pays-Bas du sud sont cédés à l'empire autrichien des Habsbourg. Une période paisible commence, troublée seulement par l'occupation du territoire par les Français, entre 1744 et 1748. De 1770 à 1778, sur l'initiative du Comte de Ferraris est dressée la "Carte de cabinet des Pays-Bas autrichiens". Une de ces cartes ne localise qu'un seul site entre Salmchâteau et Vielsalm où le coticule a été exploité. Une figure a été dressée et se trouve associée à l'article relatif à la partie historique de l'exploitation ardoisière. En 1789, une révolution progressiste éclate contre la politique, considérée alors comme réactionnaire, du Prince-Evêque au pouvoir en Principauté de Liège. Elle est réprimée par les Autrichiens au cours de leur campagne de reconquête des Pays-Bas du sud. En 1792, la principauté de Liège et les Pays-Bas autrichiens sont envahis par la République française, puis reconquis en 1793 par l'Autriche. En 1794, ils sont définitivement annexés par la France. Vielsalm fait partie du Département de l'Ourthe.

Au cours du 18^{ème} siècle, l'industrie de la pierre à raser connut une période dorée et jouissant d'une grande renommée, le coticule ne cessait d'être exporté à l'étranger. Ancia-Chaîneux (1987) rapporte qu'en 1735, il n'y avait toujours, au Comté de Salm que 2 personnes payant le droit d'exploitation d'une carrière de pierres à raser. L'activité au 18^{ème} siècle



Atelier de transformation de la pierre de coticule en pierre à rasoir. A gauche : sciage à la scie diamantée. La force du moteur est transmise par des arbres et courroies. Au milieu : contrôle de la qualité d'une pierre à rasoir de grande dimension. A droite : opération de collage. Photo non datée (début du 20^{ème} siècle, Backus, photo-éditeur à Vielsalm), collection privée.

semble limitée à Salmchâteau. En 1762, près du château de Salm, il y a plusieurs carrières à pierres de rasoir. Ces pierres se transportent en Espagne et autres régions reculées. En 1766, une carrière de pierres à rasoir était composée de 6 maîtres et produisant annuellement 16 200 pièces que l'on exportait en Allemagne, en France, en Hollande et au Pays de Liège (Remacle, 1974 in Ancia-Chaineux, 1987 et Lejeune, 1982).

Le dictionnaire du commerce datant de 1769-1775 (Delplanq, repris par Lejeune, 1982) cite une carrière de pierres à faux près de Salm « (...) *qui fournit non seulement les autres provinces, mais exporte environ 100.000 pièces à l'étranger chaque année* ». « *Il y a encore à Salm une carrière plus remarquable par sa rareté. On y trouve d'excellentes pierres à Rasoirs qui se débitent dans tous les pays de l'Europe ; même jusqu'en Asie et dans les colonies d'Amérique. Le commerce étoit assés considérable autrefois ; et il y a encore des particuliers de ce canton-là qui ont été vendre des pierres à rasoir à Baucaire, à Londres, à Moscou et jusqu'à Singane. Elles sont d'une telle durée, qu'une seule suffira cinquante ans et plus dans une boutique de barbier, et dès qu'on en a été pourvu par-tout, le débit est fort tombé. D'ailleurs ceux qui alloient les vendre, n'en avoient que de petites quantités avec eux et devoient les vendre extrêmement cher dans les pays éloignés pour y trouver de quoi vivre ; mais si nous avons un commerce direct avec ces pays éloignés, il en pourroit entrer dans l'assortiment des cargaisons ; les fraix de transport qui seroient infiniment moindres, pourroient faire trouver un plus grand débit à ces pierres par le bon marché. Elles ne coûtent sur les lieux que depuis dix jusqu'à trente sols la pièce, selon leur grandeur.* » (Archives Générales du Royaume, 1776). Les ouvriers de cette époque touchaient entre 12 et 14 sols par jour. Jusqu'à ce moment, l'extraction de la pierre se fait uniquement aux abords de « *la basse ville de Salmchateau* », rive gauche du Glain. Plus tard, on extraira au ban de Bihain-Ottre. En 1792, les sieurs Wilhelm et Simon de Bihain, tenteront d'exploiter en cet endroit.

Gaspar (1975), Ancia-Chaineux (1987) et Lejeune (1982) rapportent un texte de Perret (1770 – maître et marchand coutelier) : « *Les pierres seules, propres à la perfection du tranchant du rasoir, sont celles qui portent le nom même de Pierres à Rasoir. Elles se trouvent dans des carrières, auprès de Liège, et sur le bord de la Meuse, seules carrières de cette espèce, connues en Europe : ces pierres sont ordinairement blanches ; les unes sont d'un blanc de lait, et les autres un peu plus jaunâtres; ces dernières sont de l'ancienne roche(*)*. Grand nombre de ces pierres sont tachetées de noir ; d'autres ont des veines noires, qui serpentent sur le blanc ; en général, il s'en trouve de mauvaises dans les blanches comme dans les marbrées. Mais celles qui sont d'un beau blanc de lait, qui paroissent toutes fendues et prêtes à casser, se trouvent rarement mauvaises ; aussi sont elles plus rares ; on les nomme Pierres de la Venette. Elles ne se trouvent quelquefois mauvaises, que parce qu'il s'y rencontre de petits cailloux en grains très durs, et même des grains de fer ; ce qui est absolument nuisible, parce que l'on ne peut pas affiler un rasoir sans l'ébrécher, sur-tout quand le grain se trouve sur un endroit de la pierre, que l'on ne peut pas éviter en repassant le rasoir ».

L'extraction du coticule se localise exclusivement à Salmchâteau. Peu après 1766 y sont signalés une série de marchands de pierres : Laurent Lebecque, Joseph Arnold, puis son épouse Anne-Catherine Collette, Hubert Delsemme, Toussaint Louis, Remy Lemaire, Jean-François Laplume, Jean-Henri Bihain. Dès 1770 et durant une trentaine d'années, Jacques Libar de Vielsalm, apparaît avoir exercé l'activité la plus importante dans ce type de commerce, fournissant à plusieurs revendeurs de la région dont ceux de Salmchâteau. En 1771, Laurent Lebecque est signalé comme exerçant « le commerce sur pays étrangers avec marchandises, pierres à rasoir ».

Suivant une dépêche du 22 septembre 1791 « *on a chargé les officiers principaux de Saint-Vith d'informer de la valeur de chaque espèce de pierre à aiguiser, par quintal, provenant des carrières de leur département* ». Le Comté de Salm faisait partie du « département » douanier de Saint-Vith au

(*) L'appellation « vieille roche », traduite ensuite en anglais par « old rock » daterait donc du 18^{ème} siècle !

18^{ème} siècle. Ces officiers répondent que le quintal de qualité première, dite « **vennette(**)** », se vend depuis 9 jusqu'à 10 écus de la province ; que celui de la seconde, nommée demi-fine, se vend 6 écus, celui de la troisième dite marchande, 3 écus. Et quant aux pierres à faux, dites vulgairement siquets, le quintal se vend depuis 35 jusqu'à 40 sols (Lejeune, 1982). En 1792, deux habitants de Bihain adressent une requête aux autorités pour pouvoir extraire à cet endroit (Ancia-Chaineux, *op.cit.*). Si peu avant la révolution française, les mines wallonnes étaient déjà exploitées à l'aide des premières machines à vapeur, pour faciliter l'exhaure (évacuation des eaux d'infiltration), ces améliorations techniques n'ont atteint Vielsalm que bien plus tard.

Le 19^{ème} siècle : l'intensification de l'extraction

Après la création par la France des Neuf Départements Réunis, l'ancien comté de Salm, augmenté de la commune de Liernex, devient le canton de Vielsalm, incorporé au département de l'Ourthe (chef-lieu Liège). L'essentiel de l'actuelle province du Luxembourg et du Grand-Duché de Luxembourg font partie du département des Forêts. La période française (1794-1815) fait place à la période hollandaise (1815-1830) puis à la naissance de la Belgique.

La période française est marquée par la fin de l'indépendance du Comté de Salm et des pouvoirs des seigneurs. Après l'époque napoléonienne marquée par une crise engendrée par le blocus continental (perte de débouchés vers les pays anglo-saxons), l'industrie du coticule s'intensifie et vit ses sites d'extraction se multiplier. Jusqu'à cette période, le coticule fut uniquement extrait à Salmchâteau dans la partie Est du Thier du Mont. L'exploitation du coticule a ensuite concerné les zones de Bihain et d'Ottre à la fin du 18^{ème} siècle (Remacle, 1974) et du Thier del Preu et du Thier du Mont au début du 19^{ème} siècle (Dumont, 1848). La période française ouvrait le marché du sud fournissant un exutoire naturel pour tous les produits. Les tanneries et industries dérivées étaient abondantes et grandes consommatrices de pierre à aiguiser.

Dès 1800, la famille Lamberty de Vielsalm s'engage dans le commerce de la pierre à rasoir. Thomassin (texte rédigé en 1806 et publié en 1879, in Lejeune, 1984) décrit : « (...) **Les habitants du village de Salm le Château, composé d'environ 60 familles, exploitent cette pierre – à rasoir – et ce travail est une de leurs principales ressources. Un trou étroit dans lequel un homme ne peut s'introduire qu'en rampant, constitue une carrière de pierre à rasoir : il en est qui s'enfoncent jusqu'à 50 mètres dans le flanc de la montagne. (...) On compte environ 25 de ces trous et galeries. Les pierres des différents filons sont les diverses qualités. Les meilleures, taillées et façonnées, se vendent jusqu'à 70 francs le cent ; les communes se payent de 18 jusqu'à 36 francs** ». A l'intérieur de l'Empire, l'Espagne et l'Angleterre sont les principaux débouchés. A partir de 1808, Jean-Christophe Lamberty est signalé comme « (...) **commerçant, propriétaire d'une carrière de pierres à aiguiser appelées pierres à rabot, tient magasin en cet article et en expédie pour tous pays** ». Son fils reprit la même activité avec son neveu.

Durant la période hollandaise, et dès 1815, les marchés du Sud ont été fermés pour les produits courants en raison des droits prohibitifs. Une ouverture du marché des Etats Allemands (Royaume de Prusse) a permis de compenser partiellement cette décision.

Dans le tableau des Fabriques et Manufactures de la Province de Liège au 1^{er} août 1816 (rapporté par Lejeune, 1979), on peut lire : « (...) **ces carrières, extrêmement rares et peut-être uniques en Europe, sont placées à Vielsalm. Elles consistent en des veines jaunes de 2 à 4 cm traversant, sur différents points, les couches d'ardoise. Elles étaient en activité précédemment** » et employaient 20 ouvriers. L'exportation se faisait vers l'Espagne. Le tableau de 1816 précise que l'exportation des pierres à rasoir est prohibée, entraînant la fermeture momentanée des carrières, « (...) **anéantissant cette branche de commerce et a réduit une population industrielle dans la plus profonde misère. M. le gouverneur a réclamé de M. le directeur général du commerce et des**

(**) La Venette serait le nom de la veine devenue ensuite la Vône ou Vônnette exploitée avec la veine Old Rock à la carrière du Coreux !



Le personnage à la fenêtre serait Jean-Joseph Burton, tandis que l'homme debout sur la charrette serait Norbert Grégoire.
Document non daté (Backus, photo-éditeur à Vielsalm). Collection du Musée du coticule. Val du Glain, 1984.

colonies la sortie libre de ce produit vraiment national, qui mérite la protection spéciale du gouvernement. Les pierres à aiguiser offrent un excédent immense aux besoins du Royaume et peuvent fournir à ceux de toute l'Europe ». Ces exportations reprirent plus tard.

Le canton de Vielsalm, jusqu'alors partie de la Province belge de Liège (Royaume des Pays-Bas), est rattaché à partir de 1818 à la province du Grand-Duché de Luxembourg, qui comprend alors les actuels province du Luxembourg et le Grand-Duché de Luxembourg. Vers 1825, Michel André Julien Arnold et la famille Laplume exploitent le coticule.

Dès la formation de l'Etat belge, la création successive des frontières s'accompagne d'un système de douanes d'allure presque prohibitive du côté de la France et plus modéré du côté de l'Est, et qui voit nombre de ces « *vieilles* » industries péricliter, faute de voies de communications internes suffisantes. Ensuite, la Belgique connaît la révolution industrielle et devient la deuxième puissance industrielle mondiale. Cette époque glorieuse se traduit, pour l'industrie du coticule, par

le perfectionnement des méthodes d'extraction et une augmentation significative de la production. Autrefois rudimentaire, artisanale, et superficielle, l'extraction du coticule devient, à la fin de ce siècle, méthodique, intensive et surtout plus profonde.

En 1830, cependant, la situation est loin d'être brillante, malgré l'absence de concurrence et la forte demande. L'exploitation se fait alors en surface, par des méthodes rudimentaires, la poudre et la pioche. Les couches supérieures semblent épuisées et l'on menace de fermer les établissements si les méthodes d'extraction ne changent pas. D'énormes capitaux sont indispensables au creusement des puits et des galeries. Vers 1830, Jean-Michel Walrant, fondateur de ce qui deviendra l'atelier Burton à Sart, a sa carrière près de Sart. Située probablement au Thier del Preu, elle comptait 22 filons (Ancia-Chaineux, 1987). Pour le géologue André Dumont (1848), les pierres de Sart (extraites au nord du village sur le versant sud d'une colline) sont de moins bonne qualité que celles d'Ottre ou de Salmchâteau. Vers 1830, les routes de la province du Luxembourg étaient encore largement insuffisantes et Vielsalm relativement isolé,

COMMUNE DE BIHAIN

Location Publique de Bonnes Carrières

LUNDI 30 MAI 1927, à 13 heures,
Au café tenu par M. Xavier LAMBERT (arrêt du vicinal)
à Regné, le Collège des Bourgmestre et Échevins de la
Commune de Bihain, procédera à la location publique pour
un TERME DE 15 ANS, prenant cours le 1^{er} Juin 1927, de

BONNES ET ANCIENNES

CARRIÈRES

DE PIERRES A RASOIR

situées à HÉBRONVAL (Commune de Bihain)

**Ces Carrières, sont par leurs produits
uniques au monde.**

La location (par soumissions cachetées) pourra être faite en bloc ou en détail et par
enchérissement au plus offrant.

Les soumissions cachetées, rédigées sur timbre de 2 frs 50, seront reçues jusqu'au 29
mai inclus, chez M. le Bourgmestre à Regné.

Une caution pourra être exigée et ne sera pas inférieure à 10.000 francs par carrière
obtenue, toutefois cette caution sera exigible et le montant en sera fixé et déterminé sur
le champ, le jour de la location, par le Collège réuni, pour les adjudicataires de natio-
nalités étrangères à la Belgique et qui deviendraient obtenteurs.

Cette caution sera versée le jour même au Reçveur Communal, présent à la séance
et avant la signature du procès verbal d'adjudication.

**Les clauses et conditions du cahier des charges peuvent
être consultées tous les jours, chez M. le Bourgmestre de
Bihain à Regné.**

Par le Collège :

**Le Secrétaire,
LAURENT.**

**Le Bourgmestre,
Nicolas LAURENT**

Imprimerie GILLET-PIERARD, Liernaux.

Prière d'afficher

les transports de matières pondéreuses ne pouvaient se faire dans de nombreuses régions que 6 mois par an, à cause du mauvais état des chemins.

Sur le territoire de la section d'Ottre (commune de Bihain), un terrain situé au lieu-dit « **les Minières** » et propre à extraire des pierres à rasoir, fait l'objet d'un cahier des charges (1835) pour sa mise en location (baux de 3-6-9 ans) par portions (40 lots pour une surface de 3 Ha 10 a). Un seul lot est accessible par chef de famille habitant Ottre. Les étrangers sont exclus de l'exploitation. L'article 3 stipule que les carrières seront exploitées à ciel ouvert et les locataires devront jeter les terres et décombres de manière à ne pouvoir nuire à leurs voisins ou empêcher la liberté de l'exploitation à aucun des adjudicataires soit par le cours des eaux ou de toute autre manière (Lejeune, 1983). Vu la faible taille des parcelles (quelques ares) et l'obligation d'exploiter en surface, on imagine mieux l'aspect chahuté de ces terrains lacérés par de multiples tranchées et couverts de monticules de déchets.

En 1838, Vandermaelen (Lejeune, 1982) rapporte que dans la commune de Bihain, on exploite une mine de manganèse et beaucoup de « pierres à repasser ». Cet auteur dénombre, en 1833, 15 carrières de pierres à repasser dans la commune de Vielsalm. En 1834 et 1837, Jean-Antoine Guillaume de Namur, fit quatre achats de carrières de ladite pierre, « en coreux », entre Salmchâteau et Vielsalm. En 1888, son fils, Henri-Joseph, médecin à Vielsalm, déclarait à propos d'un différent au sujet de ces carrières avec l'administration communale de Vielsalm, qu'il les exploitait « **depuis plus de trente ans et lui provenait de son auteur** ».

En 1839, lors de l'acceptation du traité des XXIV articles par le roi Guillaume, le canton de Vielsalm fut détaché du Grand-Duché de Luxembourg en même temps que d'autres pour former la province belge du Luxembourg sous sa forme définitive.

Vers 1840, Jean-Michel Walrand avait sa carrière au Thier-del-Preux et plusieurs de ses descendants ont continué la même activité. En 1840, la pierre à aiguiser qu'on extrait des carrières de Vielsalm n'a

rien de comparable dans aucun pays d'Europe. Cette exploitation livre annuellement au commerce environ 80 000 pierres de grandeurs et de qualités différentes (Heuschling, 1841 cité par Lejeune, 1982). En 1842, Pierre-Joseph Offergeld, de Vielsalm, fonda son entreprise qui a travaillé surtout la pierre des environs de Bihain, en y ajoutant plus tard des prélèvements entre Vielsalm et Salmchâteau. En 1846, Salmchâteau comptait six fabricants : Jean Guillaume Lebecque, Bertrand André et ses quatre fils. Plus tard, Lucien-Joseph Huberty et la famille Masson furent actifs dans le commerce des pierres à aiguiser. En 1847, le Gouverneur de la Province du Luxembourg à Arlon autorise les sieurs Louis Lallemand et Mathieu Thilman, à extraire d'une carrière située dans la partie du bois dit Grandbois, appartenant à la section de Neuville, des pierres à faux jusqu'au 31 décembre 1848. Les essais de cette nouvelle carrière avaient été effectués au moins dès 1847 (extraction illégale selon l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines et des Forêts), et les pierres qui en ont été extraites paraissant d'une qualité assez bonne, la commune envisageait d'exposer cette exploitation en adjudication publique et créer ainsi un revenu à la section de Neuville intéressée (Archives de l'Etat à Arlon).

Jusque vers 1850, le commerce du coticule de Vielsalm se portait assez bien et les exportations balançaient à peu près les importations. La pierre de Milan (pierre à aiguiser les faux) était amenée dans la région à dos de mulet ou de cheval, par des Italiens qui s'en retournaient chez eux, chargés de pierres à rasoir (Lejeune, 1979). Cette information est plutôt étonnante, Vielsalm produisant elle-aussi des pierres à faux ! Banneux (1903) rapporte que vers 1870, « **le commerce s'effectuait avec l'Italie par l'intermédiaire de colporteurs-voituriers, qui importaient des chromos de tous genres et retournaient chargés de nos produits qu'ils vendaient au poids de l'or en traversant l'Allemagne et la France. On trouve encore dans la région quelques vieux mulets qui ont appartenu à ces marchands ...** ». L'auteur complète en note infrapaginale : « **une contrefaçon maladroite a été tentée en Italie où l'on présente comme pierre à rasoir une pâte durcie faite dans un moule ad hoc, mais n'ayant ni la résistance voulue ni même la**



Galerie de portraits des exploitants de la famille Jacques. Jules Jacques enfant (1904-1987) dit « Loulou » tenant dans ses mains les symboles de l'activité familiale. Au milieu, Jules Jacques, son grand-père (1825-1900) – notaire et conseiller provincial, exploitant du coticule depuis 1878. Carte d'exposant pour l'Exposition Universelle et Internationale de Paris de 1889. A droite : Gustave Jacques (père de Jacques dit Loulou et fils du notaire Jacques). Carte d'exposant pour l'Exposition Universelle et Internationale de Liège de 1905. Collection privée.

propriété d'aiguiser ».

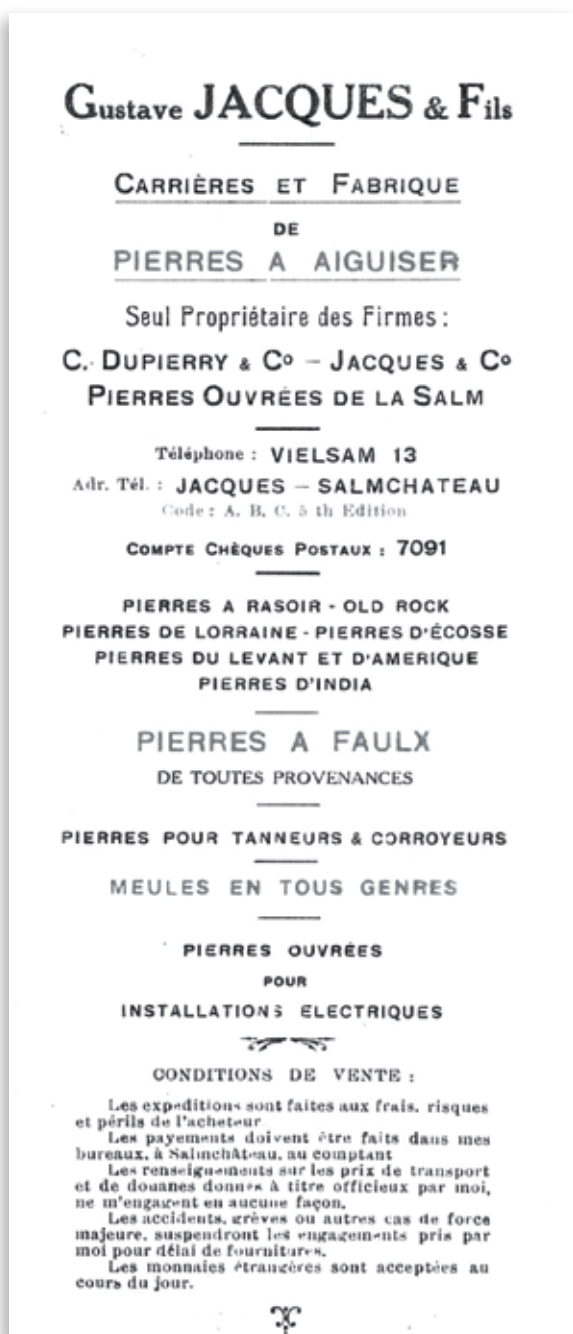
Une période de croissance allait suivre cette période de crise et atteindre un degré de prospérité remarquable au cours des années 1856-1860. En 1856, suite à l'exposition de Londres, un nouveau marché s'ouvre avec la clientèle des pays les plus lointains. A ce moment, le nombre d'ouvriers employés varie de 40 à 80 et atteint même 94 en 1860. L'activité y reste saisonnière. C'est alors que plusieurs carrières souterraines sont ouvertes à Salmchâteau, Ottré, Sart et Hébronval. Les blocs bruts extraits ne sont pas traités sur place. Ils sont répartis entre les artisans professionnels dont les ateliers principaux se situent à Vielsalm et à Bihain. C'est là qu'en dehors des travaux des champs, les ouvriers façonnent et expédient les pièces à l'étranger, principalement chez les couteliers anglais. En 1863, une cinquantaine d'ouvriers produisent de 50 à 75 000 pièces, pour une valeur d'environ 30 à 40 000 francs (Michel, 1954).

La ligne de chemin de fer n° 42 permet de relier la région liégeoise (via la gare de Rivage dans la vallée de l'Ourthe, puis les vallées de l'Ambève et de la Salm) au Grand-Duché de Luxembourg. Elle a été inaugurée en trois étapes : en 1867 : Trois-

Ponts - frontière luxembourgeoise, ensuite en 1885 : Rivage - Stoumont et finalement en 1890 : Stoumont - Trois-Ponts. La gare de Vielsalm est inaugurée en 1867. Elle est le dernier exemple encore visible d'un bâtiment de gare réalisé par la Compagnie de l'Est français en Belgique. La ligne 499 Vielsalm - Liernux est ouverte au transport de voyageurs en 1904 et permet de relier le village de Liernux à la ligne de l'Ambève à Vielsalm. Assuré modestement, le transport des voyageurs cesse en 1958, et le transport de marchandises en 1959. La ligne est démontée en 1963.

La famille Archambeau, de Vielsalm, démarre son activité en 1872, jusqu'au 30 juin 1956 avec les frères Gengoux et Paul. La pierre est extraite de Dry-le-Château, près de Salmchâteau. Ensuite, ils exploitent un gisement à Hébronval, puis à Regné. Banneux (1903) estime l'ouverture des premières exploitations à Regné vers 1876.

En 1878, Laplume Lucien de Salmchâteau « (...) *prend la respectueuse liberté, de solliciter à votre bienveillance (note de l'auteur : courrier adressé au gouverneur) l'autorisation d'ouvrir une carrière pour extraire des pierres de conditions, dans un terrain lui appartenant longeant la route de l'Etat de*



En-tête d'un document commercial de la société Gustave Jacques & Fils, propriétaires de nombreuses firmes et citant les produits commercialisés. Document non daté (années 1920).
Collection du Musée du coticule.

Fraiture allant vers Malmédy en lieu-dit Sartay (...) ». L'autorisation lui sera accordée 1 mois plus tard.

Jules Jacques, notaire, achète en 1878 une carrière au chemin d'Ottre, commune de Bihain, alors qu'à la même époque, il en exploitait déjà une autre entre Vielsalm et Salmchâteau. Avec des membres de sa famille, il constitue une société en commandite par actions dénommée « *Pierres ouvrées de la Salm* » ayant son siège à Vielsalm, puis à Salmchâteau en

1902. L'atelier est installé à Salmchâteau-Liègeois.

Constant Delsemme, fabricant de pierres à rasoir à Salmchâteau apporte quelques éléments intéressants sur la fin du siècle (extraits des procès-verbaux des séances d'enquêtes concernant le travail industriel, émanant de la commission du travail instituée en 1886 et publiés en 1887) :

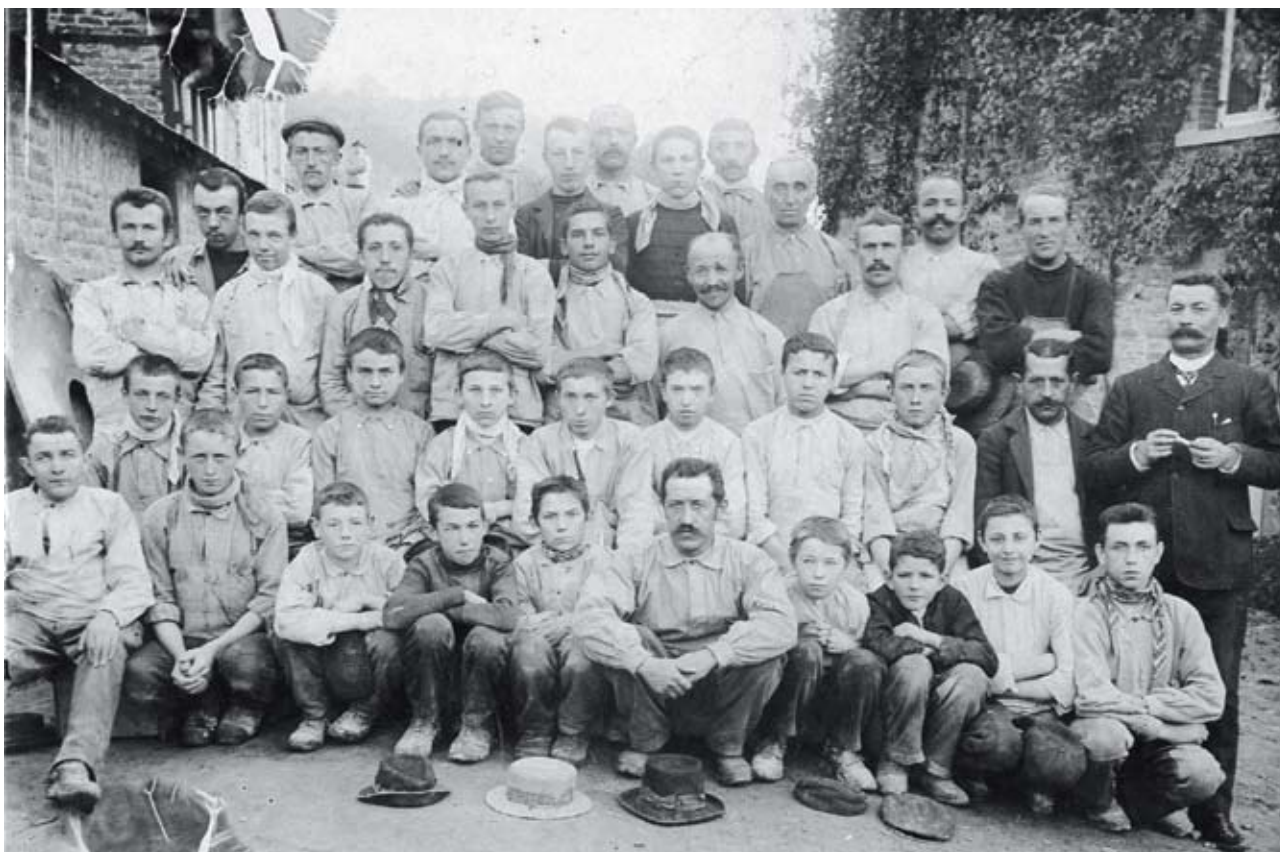
- • • a) Jacques, membre de la Députation permanente à Vielsalm. Les pierres à rasoir donnent lieu à un commerce très étendu. Ce produit, que l'on ne trouve que dans le canton de Vielsalm, est expédié en Russie, en Amérique, aux Indes ;
- • • b) Ils gagnent en moyenne un millier de francs par an ;
- • • c) Quelquefois un cultivateur trouve un filon de coticule dans son terrain et peut alors l'exploiter et en retirer 8 à 10.000 francs en un ou deux ans. Les filons sont très variables en puissance et en qualité ;
- • • d) Certains ouvriers sont payés à la journée. D'autres travaillent à la tâche et fournissent à leur patron la pierre complètement finie ;
- • • e) Certaines carrières appartiennent aux communes. Les ouvriers peuvent y travailler moyennant un rendement (note de l'éditeur : mot de l'ancien français qui signifie revenu d'une terre, d'une ferme, etc) consistant en un quart des produits extraits, lequel est revendu au profit de la commune.

En 1888, la commune de Vielsalm a vendu deux parcelles de terrains incultes (lieux-dits Basse-Ville et Dry le château) aux sieurs Autier (rentier à Maubeuge) et Tendeur (entrepreneur de travaux publics à Mons). Cette vente avait été autorisée par la Députation permanente le 25 octobre 1876, mais n'avait pu être finalisée plutôt du fait que la propriété des dites parcelles était revendiquée par le sieur Guillaume et avait nécessité un procès donnant gain de cause à la commune. Le cahier des charges lié à la vente spécifie en son article 5 : « (...) *S'il était reconnu que*

l'exploitation des carrières d'ardoises appartenant aux concessionnaires amenait une trop forte quantité d'eau, pouvant empêcher l'exploitation des carrières de pierres à rasoir, ils devront les porter à leurs frais sur un point en dehors, afin de ne plus nuire aux carrières de pierres à aiguiser. »

En 1891, un rapport de l'Administration des Mines relate (Lejeune, 1984) qu'un ingénieur des mines visita les galeries souterraines de Hébronval (28/07/1891). Il en ignorait jusque là leur existence et découvrit que l'exploitation de ces galeries s'effectuait depuis

agricoles, trouvent dans la fabrication hivernale une occupation d'un excellent rapport. Il y a lieu de regretter que le gisement n'ait pas fait l'objet d'une exploitation régulière suivant des procédés rationnels. Le morcellement de la propriété d'une part et le désir de chacun d'être exploitant d'autre part, ont fait qu'il existe actuellement 10 galeries d'exploitation ou de recherches dirigées du Nord au Sud parallèlement les unes aux autres et réparties sur un espace de quelques centaines de mètres seulement. (...) De plus, elles ont été creusées à un niveau beaucoup



Vue d'un groupe d'ouvriers de l'atelier Jacques. Notez le grand nombre d'enfants et d'adolescents.

Document non daté, Musée du coticule.

2 ou 3 ans. Seules les carrières souterraines étaient soumises à l'inspection de cette administration. « *La faculté d'extraire était accordée à 24 affouagers de Hébronval lesquels n'exploitent pas eux-mêmes mais rétrocèdent leur droit moyennant abandon à leur profit du quart de l'extraction brute. (...) L'extraction souterraine se fait l'été et la fabrication pendant l'hiver. Les cultivateurs, nombreux dans ces localités*

trop élevé pour qu'elles puissent servir à l'écoulement des eaux pendant un temps suffisamment long. Une seule galerie de démergement et un puits suffisaient à une exploitation d'une importance égale à celle des 10 réunies ». Effectivement, la division en petites parcelles nuit à une exploitation rationnelle, économique et viable à long terme. L'atelier Minet est créé à Sart en 1893.



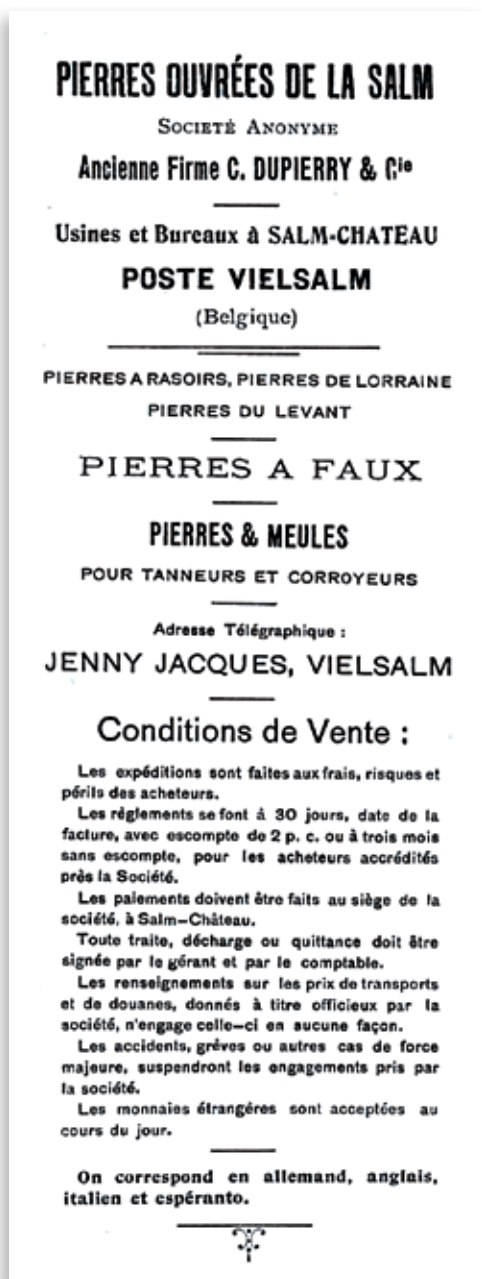
L'atelier Walrant : sciage au diamant (partie droite) et lapidaire (fond de l'image). Image non datée, collection Musée du coticule.

Une lettre de 1896, émanant de la Société en Commandite par Actions « *Pierres ouvrées de la Salm* », Jacques et Cie, Ancienne firme C. Dupierry & Cie, informe la députation permanente du Luxembourg qu'elle exploite deux carrières en souterrain au lieu-dit Basse-Ville à Salmchâteau. Les orifices des galeries se trouvant à moins de 500 mètres du chemin de fer de l'Etat, l'exploitant sollicite l'autorisation de tirer des mines dans l'intérieur de ces exploitations (Archives de l'Etat à Arlon). Cette autorisation sera accordée.

Le 20^{ème} siècle : de la prospérité à l'effondrement

Les principales familles qui ont créé des entreprises artisanales au cours du 19^{ème} siècle et qui souvent subsisteront au cours du 20^{ème} siècle sont : Archambeau et Offergeld à Vielsalm, Gustave Jacques, Putz, le notaire Jules Jacques, Nickelman et Masson à Salmchâteau, Minet et Burton à Sart.

L'âge d'or couvre la période du dernier quart du 19^{ème} et le premier quart du 20^{ème} siècle. Entre 1894 et 1903, le nombre de sièges actifs a fluctué entre 6 (1895 à 1897) et 14 (1902 et 1903). Ils occupent entre 29 (1896) et 76 (1903) ouvriers sur la seule



En-tête de la s.a. Pierres Ouvrées de la Salm. Jenny Jacques.

Document non daté. Archives du Musée du Coticule.

ancienne commune de Bihain (sièges souterrains du Thier de Regné et de Hébronval), alors qu'il y a d'autres exploitations à Lierneux et Vielsalm et sans compter les nombreux ateliers de façonnage qui occupent à eux-seuls plusieurs dizaines d'ouvriers, d'ouvrières et d'enfants (Lejeune, 1983, Nizet, 1994). Banneux (1903) rapporte que sur 22 sièges d'exploitation (dont 15 sur Regné et Hébronval), il y a 180 ouvriers carriers et la fabrication annuelle rapporte alors de 450 000 à 500 000 francs. L'auteur ajoute que certains ateliers fonctionnant toute l'année (d'autres avaient donc une activité saisonnière) emploient 77 ouvriers dont 7 femmes. Au début du siècle, Guillaume évalue le commerce de la pierre à rasoir à Sart à 140 000 francs/an et occupe selon lui une centaine d'ouvriers (repris par Ancia-Chaineux, op.cit.). Une partie des ouvriers exerce cette activité sous forme d'un travail à domicile (préparation des pierres) ou d'appoint. De tels chiffres rendent bien compte de l'importance de cette industrie dans l'économie locale de cette époque.

A Salmchâteau, vers 1904, un siège d'exploitation est loué à la firme Jacques et Cie (S.A. des Pierres Ouvrées de la Salm). Les marchands fabricants (Gustave Jacques, Veuve Offergeld & fils et Burton) rachètent ces pièces et commandent la fabrication des pierres à domicile à des particuliers payés à la pièce. A Ottré, un siège est loué à Gustave Jacques junior et un autre siège est exploité par Mme Veuve Offergeld & fils et Burton-Grandjean. En 1905, sur la commune de Bihain, 6 sièges d'exploitation (Burnotte, Jacques & fils, Minet, Moïse, Servais, Warrant) sont actifs sur la section d'Hébronval occupant 115 ouvriers dont 60 permanents, tous occupés aux travaux souterrains. Le bourgmestre de Bihain fournit des chiffres moindres et le nombre d'ouvriers tombe respectivement à 42 et 18.

A Hébronval, tout habitant avait le droit de glaner dans la section les pierres ou déchets de pierres laissés dans les déblais de carrières. Le façonnage de ces bouts à domicile concerne un grand nombre de ménages de petits cultivateurs et d'ouvriers ; les femmes y assurent une partie du travail l'hiver. Sept sièges sont actifs sur la section de Regné dont 27 ouvriers de manière permanente et 26 de

manière temporaire. A Bihain, 8 ouvriers s'occupent de cette industrie en hiver, ils extraient des bouts qu'ils façonnent eux-mêmes à domicile ; ils sont cultivateurs durant les autres saisons. Les pierres brutes sont vendues à l'extérieur de la commune. La part du propriétaire du fonds est généralement du quart (pour prix de la concession) du produit extrait. Quatre tas de pierres sont ainsi formés en présence du propriétaire des terrains. Les sociétés concessionnaires sont une association d'ouvriers et de fabricants-marchands qui ont leurs ouvriers. Le partage a lieu en fonction des parts initiales puis au prorata du nombre d'ouvriers employés. L'introduction plus économique des lapidaires (un homme occupé au lapidaire effectue une besogne triple de celle d'un ouvrier ordinaire) dans les ateliers de fabrication a induit une diminution du travail à domicile et de la main d'œuvre. Les terrains peuvent appartenir à des particuliers ou font partie des biens communaux (en particulier les sections – sous-divisions communales – de Ottré et d'Hébronval). La location des biens communaux s'effectue au profit de la caisse communale à l'exception de la section d'Hébronval où les habitants reçoivent à leur profit une part des pierres, par un droit similaire à l'affouage (la répartition entre les habitants d'une commune, appelés affouagistes, de bois provenant de forêts communales ou sectionales soumises au régime forestier, pour la satisfaction de leurs besoins ruraux et domestiques). Vers 1904, les locations se faisaient aux enchères et par lot. Les méthodes d'octroi ont été beaucoup discutées à l'époque. Elles concernaient notamment la limitation du droit de se rendre adjudicataire, l'accessibilité aux petits groupements ouvriers par rapport à la concurrence redoutée avec la grande industrie, le risque d'épuisement trop rapide des ressources tant en termes de pierres que de rentrées financières pour les habitants et les critères pour être affouagers (Lejeune, 1983).

En 1906, la firme Jacques et Cie était déjà devenue la société anonyme « *Pierres ouvrées de la Salm* » (Jenny Jacques, gérante) et informait le gouverneur, via le bourgmestre de la commune de Vielsalm qu'elle pratiquait au Thier du Mont, des recherches par galeries souterraines dans le but d'y établir une carrière de pierres à aiguiser. L'autorisation a été accordée la même année (sur base de l'arrêté royal

Société en Commandite par Actions
Pierres ouvrées de la Salm
JACQUES & C^{ie}

Anc^{re} Firme
C. DUPIERRY & C^{ie}
VIELSALM
(Prov. de Luxembourg, Belgique)

Pierres à Rasoire
Id. de Lorraine
Id. d'Ecosse
Id. du Levant
Id. d'Amérique

PIERRES A FAULX

MEULES DE TOUS GENRES

PIERRES
pour Tanneurs et Corroyeurs

PIERRES OUVRÉES
pour
Montages Électriques

Adresse Télégraphique:
JACQUES VIELSALM

Conditions de vente :

Les expéditions sont faites aux frais, risques et périls des acheteurs.

Les règlements se font à 30 jours, date de la facture, avec escompte de 2 1/2 % ou à 7 mois sans escompte, pour les acheteurs accrédités près la Société.

Tout paiement anticipatif en espèces, franco Vielsalm, donne lieu à un supplément d'escompte de 1 1/2 %.

Les paiements doivent être faits au siège de la Société, à Vielsalm.

Les renseignements sur les prix de transports et de douanes donnés à titre officieux par la Société, n'engagent celle-ci en aucune façon.

Les accidents, grèves ou autres causes de force majeure suspendront les engagements pris par la Société.

Les monnaies étrangères sont acceptées au cours du jour.

En-tête de la société en commandite par actions
Pierres ouvrées de la Salm. Jacques et Cie.
Document non daté.
Archives du Musée du Coticule.



Vielsalm. — Fabrique de pierres à rasoirs de M. Gustave Jacques.
N. 12, Baccus, photographe-éditeur, à Vielsalm.

Carte-vue montrant la fabrique de Gustave Jacques. Document non daté. Collection privée.

du 29 février 1852 portant règlement général pour la police des carrières exploitées par galeries souterraines). En 1907, la même société déclare qu'elle exploite en commun avec la firme Carrière et Fabrique de Pierres à rasoirs Archambeau, une carrière de pierres à rasoïr au lieu-dit Dry-le-Château.

Au 20^{ème} siècle, l'industrie de la pierre à rasoïr a connu de nombreuses fluctuations liées aux événements politico-économiques. Jusqu'en 1930, elle a prospéré grâce à un commerce d'exportation solide et à l'amélioration des techniques d'extraction et de fabrication (pompage des eaux plus efficient, mécanisation des ateliers, etc.). Il s'ensuit des épisodes socio-économiques particulièrement difficiles. La crise mondiale de 1929 a porté un coup fatal à cette industrie tournée alors presque entièrement vers l'exportation. Beaucoup d'ouvriers ont alors abandonné ce métier pour d'autres secteurs offrant des conditions de travail moins pénibles.

Déjà actif à son compte, Gustave Jacques reprend les activités de son père Jules Jacques, notaire à partir de 1911. En 1930 (au moins), la firme Gustave Jacques & Fils se déclare seule propriétaire des Firmes : C. Dupierry & Co, Jacques & Co, Pierres Ouvrées de la Salm. Elle vend des pierres à rasoïr, Old rock, Pierres de Lorraine, Pierre d'Ecosse, Pierre du Levant et d'Amérique, Pierres d'India, Pierres à faux de toutes provenances, Pierres pour tanneurs et corroyeurs, Meules en tous genres et Pierres ouvrées pour installations électriques. En 1936, le papier à en-tête de la société complète l'offre en ajoutant les aiguisers « **Jafil** » pour lames types Gillette. A ce moment, l'exploitant loue une carrière communale de la section de Salmchâteau depuis 1929 (exploitée par baux successifs depuis plus de 20 ans, lieux-dits Basse-Ville et Dry le Château) et est propriétaire d'autres carrières (depuis 1903) voisinant les terres communales (au-dessus de Bonalfa) et demandent l'autorisation d'exploiter pour tous ces sites. Ces carrières sont

exploitées de manière souterraine. L'autorisation ne sera accordée que sur les parcelles communales, avec l'article 3 : **« l'autorisation est accordée sous réserve de respecter les prescriptions du règlement du 2 avril 1935 qui trouveront leur application, avec possibilité pour l'impétrante, pour ce qui concerne le prescrit de l'article 17 (note de l'auteur : concerne les voies d'accès et de circulation du personnel), d'établir une double issue en créant une communication avec les travaux de la carrière voisine, appartenant à la Sté en nom collectif « Nouvelles Carrières Old Rock » »** (Archives de l'Etat à Arlon). En 1950, Gustave Jacques vient à décéder et ne laisse aucun successeur pour reprendre l'entreprise d'extraction.

Après 1920, Joseph Kieffer, fabricant domicilié à Vielsalm, exerce ses activités durant une quinzaine d'années. Jean-Michel Walrand, originaire de Sart-Lièrmeux, vient habiter Vielsalm de 1894 à 1913 et est le premier à utiliser un lapidaire pour le polissage. Dans la première moitié du 20^{ème} siècle, d'autres ateliers sont ouverts à Salmchâteau-Lièrmeux par les familles Andrianne et Nickelman ; Jules Andrianne et son fils Arthur ; ses beaux-fils Paul Potelle, Antoine Putz et sa veuve ; Romain Nickelman et ses neveux Wansart.

Santkin, père et fils, de Salmchâteau ont tout d'abord travaillé à la carrière de M. Vidua-Sepult (lieu-dit Thier du Mont), en qualité d'ouvriers dès avril 1925 pour le compte du propriétaire et ensuite comme exploitant à leur compte (sans ouvriers) depuis décembre 1925 (M. Vidua devant se rendre au Congo pour un terme de 3 ans), en réservant au bailleur une part déterminée des produits extraits (Archives de l'Etat à Arlon).

Pendant la seconde guerre mondiale, la plupart des ateliers fabriquent des pierres à faux de mauvaise qualité. Ils emploient la main d'œuvre locale, qui échappe ainsi au travail obligatoire en Allemagne. Les pierres sont vendues par les Allemands qui les expédient dans les pays conquis (Ancia-Chaineux, 1988). Après la seconde guerre mondiale, la concurrence de pierres artificielles moins chères, l'apparition de procédés d'affûtage modernes, le rasoir jetable, le rasoir électrique, la nécessité de licence pour le marché des Pays de l'Est, l'épuisement des

réserves de coticule de bonne qualité, le manque d'intérêt des jeunes générations à l'égard d'un métier jugé ingrat, etc, accélèrent le déclin.

Briol (1981) dresse une liste des carrières et fosses à coticule au Thier de Regné aux environs de 1951 :

Section de Hébronval

- • • Fosse Archambeau et Bidonnet (tranchée). Exploitation entravée par de nombreux procès. Direction NS.
- • • Fosse Walrand (tranchée). Exploitée pendant la guerre 14-18, puis arrêtée. Zone très dérangée tectoniquement. Direction NS.
- • • Fosse Vonèche (tranchée) = ?? Gros-Pierre. Toute la galerie d'accès a été creusée dans les terres rouges de manganèse. Le gisement était très abîmé. Direction NS.
- • • Fosse Moïse (tranchée). Exploitation intensive. Direction NS.
- • • Fosse Burnotte (tranchée). Exploitation intensive. Direction NS.



Le personnel (hommes, femmes et enfants) de l'entreprise Jacques à Salmchâteau au début du 20^{ème} siècle. Val du Glain, 1984.

- • • Ancienne Galerie du Moulin (Exploitation intensive). Ancienne galerie Olivier (tranchée). Direction NS.
- • • Les Plates (tranchées multiples). Faisceau des fines.
- • • Fosse Armand Burnotte
- • • Fosse Godfraind

Section de Règné

- • • Fosse Nickelman
- • • Fosse Burton ➡ puits noyé atteignant 60 m de profondeur
- • • Fosse Bidonnet ➡ concession Bidonnet-Archambeau (dernière exploitation Burton, fermée en 1980)
- • • Les ateliers Andrianne, Archambeau, Burton, Jacques, Minet, Nickelmann et Offergeld étaient les plus importants.

La dernière carrière souterraine (carrière Old Rock - Offergeld) cesse toute activité en 1973. L'extraction par M. Prosper Burton prend fin en 1980 (semi-activité avec 1 ouvrier), mais son atelier de Sart continuera à façonner le stock existant jusqu'à son décès en 1982. Sous l'impulsion de l'INIEX (actuellement ISSeP : Institut Scientifique de Service Public), cet atelier a repris ensuite une activité à travers la s.a. Burton-Rox de Petit Sart (commune de Liemeux) avec la fabrication de pierres à aiguiser et d'objets décoratifs à base de coticule brut. Différents articles étaient façonnés avec des déchets de coticule : pied de lampe, horloge, presse-livres, porte-bics, trophées sportifs, puzzles, etc. Actuellement, la société Ardenne-Coticule poursuit les activités extractives, de façonnage, de commercialisation et de développement.

Dans les années 60 et 70, suite à leur cessation d'activités, tous les anciens ateliers ont été ruinés. Les machines ont été démantelées et envoyées à la ferraille. A Salmchâteau, situé en rive droite du Glain, l'atelier de la Nouvelle Société Old Rock, créé en 1923, a été transformé en musée du Coticule en 1982. Il était à l'abandon depuis 1955.

La situation actuelle

Aujourd'hui, les anciens puits d'extraction ont été abandonnés et les ateliers de fabrication détruits ou en ruine. Ils témoignent d'un riche passé. Si l'exploitation souterraine est abandonnée depuis plus de trente ans, l'exploitation à ciel ouvert subsiste aujourd'hui au travers de la sprl Ardenne Coticule.



Le personnel féminin de l'atelier Jacques (notaire Jules Jacques) à Salmchâteau, en compagnie du contremaître Jules Andrianne, vers 1910. Collection Musée du Coticule.

Bibliographie

Ancia-Chaineux, M.-C., 1987. L'industrie de la pierre à rasoir dans la région de Liernaux-Vielsalm. Essai de synthèse (première partie). Parcs Nationaux, XLII/4 : 136-154.

Ancia-Chaineux, M.-C., 1988. L'industrie de la pierre à rasoir dans la région de Liernaux-Vielsalm. Essai de synthèse (deuxième partie). Parcs Nationaux, XLII/1 : 22-29.

Archives de l'Etat à Arlon. Inventaire des Archives de l'Administration Provinciale du Luxembourg. Série : Etablissements dangereux, insalubres ou incommodes.

Banneux, L., 1903. L'industrie belge des pierres à rasoir. La revue des questions scientifiques, III^{ème} série, 3 : 255-265.

Briol, R., 1981. Technique d'exploitation de la pierre à rasoir dans la région de Bihain-Liernaux-Vielsalm. Publications du Musée du coticule à Salmchâteau-Vielsalm, 2.

Dumont, A.H., 1848. Mémoire sur les témoins ardennais et schémas de l'Ardenne, du Rhin et du Condroz. Mémoire de l'Académie Royale de Belgique, 20-22, 613 p.

Fraipont, C., 1911. De l'exploitation de l'ardoise et du coticule au Comté de Salm antérieurement à l'an 1625. Annales de la Société géologique de Belgique, 38.

Gaspar, C., 1975. L'industrie de la pierre à rasoir dans la région de Sart-Liernaux. Extrait des Enquêtes du Musée de la Vie wallonne, 14 : 157-160.

Gernichamps (de), C., 1625. (rapporté par Fraipont, 1911). Déclaration chronologique concernant la vertueuse et mémorable vie de S. Symetre, prestre et martyr. – Entremeslée d'une chorographie tant des lieux de sa conversation que des plusieurs autres. Translatée et augmentée par M. Christophle de Gernichamps,

Pasteur de Villers S. Gertrude, au territoire de Durbuy. A Liège par Léonard Streel, imprimeur-luré, 1625.

Lamens, J., Geukens, F., 1984. Volcanic activity in the lower Ordovician of the Stavelot Massif, Belgium. Mededeling van de Koninklijke Academie voor Wetenschappen, 46 : 1-13.

Lejeune, P., 1979. Les pierres à rasoir au début du 19^e siècle. Glain et Salm Haute Ardenne, 11 : 99-100.

Lejeune, P., 1982. Notes de documents éparés pour servir l'histoire de l'industrie du coticule. Glain et Salm Haute Ardenne, 16 : 50-62.

Lejeune, P., 1983. Pour servir à l'histoire de l'industrie du coticule. Glain et Salm Haute Ardenne, 18 : 65-86.

Lejeune, P., 1984. Notes pour servir à l'industrie du coticule. Glain et Salm Haute Ardenne, 21 : 56-61.

Michel, J., 1954. Histoire économique du Luxembourg au 19^{ème} siècle. Les Editions Ramgal, s.a. Thuillies, 198 p.

Nizet, R., 1978. Le « Vocabulaire de l'ardoisier à Vielsalm » de Joseph Hens, revu, corrigé et complété. Glain et Salm Haute Ardenne, 9 : 89-97.

Perret, J.J., 1770. La pogonotomie ou l'art d'apprendre à se raser soi-même avec la manière de connaître toutes sortes de pierres propres à affûter tous les outils ou instruments et les moyens de repasser les rasoirs, la manière d'en faire de très bons, suivi d'une observation importante sur la saignée. Publié à Yverdon. Un ouvrage conservé au Musée de la Vie Wallonne à Liège.

Remacle, G., 1968. Vielsalm et ses environs, Virton.

Remacle, G., 1974. Sur l'industrie de la pierre à rasoir. Glain et Salm Haute Ardenne, 1 : 3-10.

Thomassin, L.F., 1879. Mémoire statistique du département de l'Ourte, Liège, 1879.